

Luxembourg, le 31 juillet 2017

Communiqué de presse

Utilisation gratuite des transports publics pour les étudiants

Le 06 janvier 2017, une délégation de l'ACEL a rencontré le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Marc HANSEN et le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, François BAUSCH pour la mise en place de l'utilisation gratuite des transports publics pour les étudiants. Ceci a conduit à l'élaboration de l'article 11. du règlement ministériel du 14 juillet 2017 fixant les tarifs des transports publics.

L'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois (ACEL) est heureuse que les dirigeants politiques ne se soient pas contentés d'une utilisation gratuite que pour les étudiants de l'Université du Luxembourg, comme la pétition 728 l'avait proposée. Au contraire, ils ont accepté la revendication de l'ACEL, qui est d'inclure les étudiants qui effectuent leurs études à l'étranger, ce qui a permis d'éviter une discrimination de ces derniers.

Laurent Heyder, vice-président de l'ACEL, *rappelle que la population estudiantine aurait été divisée si l'utilisation avait été réservée seulement aux étudiants de l'Université du Luxembourg, c'est la raison pour laquelle l'ACEL a appelé à une solution unifiée.* Charel Muller, président de l'ACEL, *précise que l'ACEL est contente d'avoir négocié un soulagement financier majeur pour les étudiants et que les jeunes utilisateurs des transports publics pourront devenir des ambassadeurs d'une mobilité durable et plus efficace.*

Afin de bénéficier de l'utilisation gratuite des transports publics, l'étudiant doit se munir d'une preuve d'une inscription en études universitaires et d'un titre de transport électronique, qui peut être obtenu le jour même au guichet. Avec ces documents, il doit se présenter à un guichet du transport public où les démarches nécessaires seront alors effectuées. Le titre de transport est délivré pour une année scolaire, qui commence au plus tôt le 1^{er} août et finit au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.

Contact :

Charel Muller
Président

+352 691 420 538

charel.muller@acel.lu

Laurent Heyder
Vice-Président Représentation

Contact presse

+352 661 420 542

laurent.heyder@acel.lu

Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois (ACEL) :

Aujourd'hui, l'ACEL représente plus de 40 cercles d'étudiants dans toute l'Europe. L'ACEL regroupe ainsi plus de 10.000 étudiants sous son toit, la rendant conséquemment le plus grand et le plus important représentant d'étudiants au Luxembourg. L'ACEL est idéologiquement et politiquement neutre, signifiant qu'elle n'adhère pas aux partis et n'exprime pas les opinions de ces derniers. Depuis sa fondation en 1984, l'organisation faîtière des cercles d'étudiants s'est fixée trois objectifs majeurs :

- Réunir les étudiants luxembourgeois à l'étranger, ainsi qu'au Luxembourg ;
- Informer les étudiants et futurs étudiants ;
- Représenter et défendre les droits des étudiants au niveau national et international.

